

SEANCE DU 9 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 8

H. Rault, J. Brézel, A. Coudray, C. Duchêne, E. Chevalier, P. Souchu, V. Elshout, T. Fretay,

Etaient absents : 5

A. Dauleu, J. Hodouin, S. Servais, S. Battais, M. Gazengel

Etaient excusés : 3

A. Dauleu, J. Hodouin, S. Servais,

Madame Coudray a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage : 2 mars 2023

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 26 janvier est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Résultat appel d'offres n°2 « réhabilitation de biens en centre bourg »
- Demande de subvention « Bien vivre partout en Bretagne »
- Devis étude géotechnique projet « réhabilitation de biens en centre bourg »
- Votes des comptes de gestion 2022 Commune, Assainissement, Lotissement le Bosquet
- Votes des comptes administratifs 2022 Commune, Assainissement, Lotissement le Bosquet
- Vente pavillon 7 lotissement les Grandes Ballues : suite
- Devis robots terrain de foot et demande de subvention
- Demande de subvention Club de l'Amitié
- Rapport du SDE35 sur l'éclairage public
- Délibération ouverture de crédits d'investissements
- Questions diverses

Délibération n° 2023-03-01

RESULTAT APPEL D'OFFRES N°2 REHABILITATION DE BIENS EN
CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la remise des plis concernant le 2^{ème} appel d'offre sur le projet de la future cantine se terminait le 17 février. Deux lots n'ont pas encore fait, l'objet de réponse. L'analyse des offres reçues ainsi que les offres sollicitées de la part du cabinet d'architecte auprès d'entreprises sur différents lots seront restituées. L'architecte a relancé l'offre de gré à gré sur certains lots. Les réponses sont attendues pour le 14 mars. Ce sujet sera abordé lors d'une séance exceptionnelle le 20 mars.

Délibération n° 2023-03-02

REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de biens en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et 2 logements, la commune peut prétendre à une subvention « Bien vivre partout en Bretagne ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la Région Bretagne et charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention « Bien vivre partout en Bretagne » et de signer tout document y afférent.

Délibération n° 2023-03-03

REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Dans le cadre du projet de réhabilitation de biens en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et 2 logements, la commune peut prétendre à une subvention «Fonds vert » dans la catégorie «rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ». Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention « fonds vert » rubrique « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » auprès des services de l'Etat et de signer tout document relatif au dossier.

Délibération N° 2023-03-04

REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG : DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE

A la demande du cabinet d'étude architecte et du bureau de contrôle sécurité, il est nécessaire de faire réaliser un appel à un cabinet d'étude

afin d'établir une étude géotechnique de conception du bâtiment. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents devis
SOL CONSEIL : 2450 € HT soit 2940.00 € TTC
ICSEO : 3140.00 € HT soit 3768.00 € TTC
ECR ENVIRONNEMENT : 3040.00€ HT soit 3648.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit le cabinet d'études SOL CONSEIL.

Délibération n° 2023-01-05

VOTE COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion du trésorier pour l'année 2022 concernant le budget Commune est présenté au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du Trésorier du budget Commune

Délibération n° 2023-03-06

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte administratif 2022 du budget Commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 491 378.23 € Recettes : 580 803.13 €

Excédent de fonctionnement : 89 424.90 €

Investissement

Dépenses : 191 445.45 € Recettes : 371 237.93 €

Excédent d'investissement : 179 792.48 €

Délibération n° 2023-03-07

VOTE COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du trésorier pour l'année 2022 concernant le budget Assainissement est présenté au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte de gestion du Trésorier 2022 du budget Assainissement

Délibération n° 2023-03-08

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte administratif 2022 du budget Assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 29 136.63 € Recettes : 44 950.26 €

Excédent de fonctionnement : 15 813.63 €

Investissement

Dépenses : 32 205.79 € Recettes : 14 169.53 €

Déficit d'investissement : 18 036.26 €

Délibération n° 2023-03-09

VOTE COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET LOTISSEMENT LE BOSQUET

Le compte de gestion du trésorier pour l'année 2022 concernant le budget Lotissement le Bosquet est présenté au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte de gestion du Trésorier 2022 du budget Lotissement le Bosquet

Délibération n° 2023-03-10

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LE BOSQUET

Monsieur le Maire intéressé par la question quitte la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget Lotissement le Bosquet :

Fonctionnement :

Dépenses : 21 023.28 € Recettes : 0.00 €

Déficit de fonctionnement : 21 023.28 €

Investissement

Dépenses : 00.0 € Recettes : 0.00 €

Délibération n° 2023-03-11

VENTE PAVILLON 7 LOTISSEMENT LES GRANDES BALLUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du 24 novembre, délibération n° 2022-011-08 de mettre en vente le pavillon situé 7 lotissement les Grandes Ballues au prix de 160 000 €.

Le contexte actuel ne favorise pas la vente de biens immobiliers (hausse des taux d'intérêts, inflation...). Les visites sont rares. Un acheteur potentiel propose une offre à 150 000 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'offre et de vendre le bien à 150 000 €. Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-11-08 du 24 novembre 2022.

Délibération n°2023-03-12

DEVIS ROBOTS TERRAIN DE FOOT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'acquérir des robots pour tondre le terrain de foot et l'opportunité de solliciter une subvention « fond vert » auprès des services de l'Etat dans la rubrique matériel de désherbage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les différents devis.

Cycles et jardin : 2 robots (1 pour une tonte de 3200 m² + 1 robot tonte 5000 m²) pour un montant de 9 000.00 € HT soit 10 800.00 € TTC

Cycles et jardin : 2 robots (2 robots tonte 5000 m²) au prix de 10 000.00 € HT soit 11 999.99 € TTC

RM Motoculture : 1 robot (tonte 10 000 m²) au prix de 8 583.33 € HT soit 10 300.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide le devis de l'entreprise RM motoculture de Betton. Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention « fonds vert » dans le cadre d'acquisition de matériel de désherbage auprès des services de l'Etat. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

Délibération n °2023-03-13

DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE L AMITIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Club de l'Amitié qui sollicite une subvention auprès du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 250 € à l'association Club de l'amitié.

RAPPORT DU SDE 35 SUR ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport du SDE sur le patrimoine éclairage public de la commune.

Délibération n°2023-03-14

CREDITS INVESTISSEMENTS 2023

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations lancées, il convient d'ouvrir les crédits précisés ci-dessous

Article 21312-13 Local technique (Fenêtres) 2 918.16 € HT soit 3 501.79 TTC.

Article 21568-68 Matériel incendie (acquisition extincteurs : 457.51 € HT soit 549.01 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres détaillés et pour les montants ci-dessus et demande à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits au budget primitif 2023.

Délibération n°2023-03-15

DEVIS ETUDE ACOUSTIQUE PROJET REHABILITATION NDE BIENS EN CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réhabilitation de biens en centre bourg il est nécessaire d'effectuer une étude acoustique pour le restaurant scolaire. En collaboration avec le cabinet d'architecte un devis a été demandé au bureau Acoustibel de Chavagne. Monsieur le Maire propose à l'assemblée le devis qui s'élève à 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2023-03-16- Subvention exceptionnelle ASTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la cadre de la remise en route du terrain de foot après son réensemencement, l'Association Sportive Tremblay Chauvigné a fait quelques acquisitions (filets de buts, carottes pour traçage du terrain...). La facture d'un montant de 304.17 € HT soit 365.00 € TTC a été réglée par l'association. L'association sollicite le conseil municipal pour la prise en charge des frais. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'ASTC pour un montant de 365.00 €.

Info futur lotissement : possibilité d'implantation d'un lotissement privé par un promoteur

Délibération n° 2023-03-17 - PCRS (Plan Corps de Rues Simplifié : le PCRS est un outil topographique qui doit permettre à chaque commune gestionnaire de réseaux de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique. Après les subventions déduites et la participation de Couesnon Marches de Bretagne, le reste à charge pour la commune de Chauvigné est de 265 €.

Commune 0 déchet : Mme Elshout informe l'assemblée des modalités de la labellisation de la commune vers le 0 déchet.